# DECISION N° 2023 - 1309



# Marché 2022-331 lot 06 - Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan - Relance des lots 5, 6, 11 et 12 - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 02 décembre 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant l'aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan - Relance des lots 5, 6, 11 et 12, marché 2022-331 lot 06 Menuiserie intérieure et extérieure bois, a été conclu avec la SASU MCL MENUISERIE, 2 rue du 14 Juillet, 66690 Palau-Del-Vidre, pour un montant de 62 415 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des adaptations aux travaux initiaux prévus sont nécessaires :

- Lors de la dépose des persiennes métalliques situées sur les menuiseries extérieures du premier étage, les gonds de ces dernières se sont cassés. Il a été décidé de ne pas les reposer.
- Afin de garder un niveau de sécurité optimal, les vitrages des menuiseries du premier étage initialement prévus en double vitrage simple ont été remplacé par du vitrage sécurit.



- En cours de chantier il a fallu rajouter des placards et des aménagements supplémentaires demandés par la Direction de l'Optimisation de la Ressource.
- Du fait que certaines menuiseries ont été déposées par le lot 3 Désamiantage, une moins-value est réalisée sur la dépose des menuiseries sur le lot 06.
- Concernant la mise aux normes de la totalité de la rampe bois de la cage d'escalier principale, il s'est avéré, selon l'avis du bureau de contrôle que l'intervention n'était nécessaire que sur une petite partie de celle-ci.

Considérant que cout de ces travaux supplémentaires déduit des moins-values représente une dépense de :

- 2 481.90 € HT repartie de la façon suivante :
  - Travaux en plus-value : 6 537.65 € HT,
    Travaux en moins-value : 4 469.40 € HT,

soit une plus-value de 3.31 % par rapport au marché initial, portant le montant du lot 06 à 64 483.25 € HT après cet acte modificatif n°1.

## **ECONOMIE DU MARCHE**

Montant initial HT du	Acte modificatif HT	Marché HT après	%
marché	n°1	Acte modificatif 1	
62 415 €	2 481.90 €	64 483.25 €	3.31 %

#### DECIDE

### ARTICLE 1:

De conclure, selon les termes de l'article R. 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 06 du marché 2022-331, avec la société **SASU MCL MENUISERIE**, 2 rue du 14 Juillet, 66690 Palau-Del-Vidre, d'un montant de **2 481.90 € HT**, soit une plus-value de 3.31% du montant initial, qui porte le montant total du lot 06 à 64 483.25 € HT après cet acte modificatif n° 1.

### **ARTICLE 2:**

Le présent acte modificatif prendra effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

#### ARTICLE 3:

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



### **ARTICLE 4:**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 0 9 NOV. 2023

ID Télétransmission: 066-216601369-20231109-181609-AU-1-1

Accusé reçu le : 0 9 NOV. 2023

Affiché le: 0 9 NOV. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

